

PROCÈS-VERBAL  
45<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL  
Assemblée régulière  
21 mars 2019 à 19 h  
Hôpital de la Cité-de-la-Santé  
Auditorium Réal-Dubord  
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

---

- PRÉSENTS :** M. Yves Carignan, président  
Jean-Claude Beaudry, vice-président  
M. Christian Gagné, secrétaire
- Mme Rose-Lise Arrelle  
M. Jean-Pierre Cormier  
Mme Carole Ducharme  
Mme Nathalie Gadbois  
Mme Johanne Goudreau  
M. Louis Gaudreau  
M. Jean Maher  
Mme Kathleen Smyth-Gagnon
- EXCUSÉ(S) :** M. Jean Bélanger  
Dr. Jacques Blais  
Mme Roxane Borgès Da Silva  
M. Jean Laliberté  
Mme Claire Pagé  
Mme Julie Proulx
- INVITÉS(S) :** Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, adjointe cadre à la PDG  
M. Anthony Bucci, directeur des ressources financières par intérim  
Mme Giovanna Bustos, stagiaire  
Mme Dessislava Tzoneva, stagiaire  
Mme Chantal Friset, directrice des soins infirmiers  
Dr. Olivier Haeck, Officier de la PCI, microbiologiste-infectiologue  
M. Alex Hussain, stagiaire  
Mme Geneviève Goudreault, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique  
Mme Sophie L'Espérance, stagiaire  
M. Gary Stoopler, directeur Programme déficience DI TSA DP  
Dr. Alain Turcotte, directeur des services professionnels
- RÉDACTION:** Mme Maryse Germain,
-

## 1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 21 mars 2019 ouverte.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 21 MARS 2019

Document déposé:

- Projet\_ODJ\_CA\_2019 03 21

L'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 21 mars 2019 est déposé pour adoption.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 6 mars 2019, comme présenté.

## 3 HUIS CLOS

### 3.1 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts est signalé.

### 3.2 Démission d'un membre du conseil d'administration du CISSS de Laval

Le 31 janvier 2019, Dre Martine Raymond transmettait à M. Yves Carignan, président du CA du CISSS de Laval, sa lettre de démission à titre de membre désigné du CMDP du conseil d'administration pour des raisons professionnelles et des raisons d'éthique de Laval. La démission est effective à partir du 31 janvier 2019.

---

#### **RÉSOLUTION:2019-03-1493**

#### **Démission d'un membre désigné du conseil d'administration du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** Dre Martine Raymond a transmis sa démission à titre de membre désigné du CMDP au président du conseil d'administration du CISSS de Laval le 31 janvier 2019.

**ATTENDU QUE** sa démission est effective le 31 janvier 2019;

**EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux accepte unanimement la démission du Dre Martine Raymond, à titre de membre désigné CMDP.

### 3.3 Constitution d'un comité de sélection pour le chef du Département de gynécologie-obstétrique du CISSS de Laval

Dr. Alain Turcotte dépose une demande d'autorisation pour la constitution d'un comité de sélection concernant la nomination du chef du Département d'obstétrique au CISSS de Laval. Dans le cadre de sa réunion du 31 janvier 2019, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) a formé un comité de sélection pour la nomination du chef du Département d'obstétrique-gynécologie. La personne désignée par la Faculté de médecine et le département universitaire de l'Université de Montréal a été nommée le 21 février 2019.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1494**

**Constitution d'un comité de sélection pour le chef du département de gynécologie-obstétrique du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (*chapitre O-7.2*);

**ATTENDU QUE** l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit l'obligation des établissements de préparer un plan d'organisation administrative, professionnelle et scientifique;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2015-09-114, le 17 septembre 2015;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a modifié le plan d'organisation médicale et scientifique par voie de résolution, numéro 2017-06-402, le 15 juin 2017;

**ATTENDU QUE** suite à la Loi 130, le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2018-05-551, le 10 mai 2018;

**ATTENDU QUE** l'article 188 de la Loi sur la santé et les services sociaux prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements cliniques;

**ATTENDU QUE** le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal encadre les modalités de composition et de nomination de comités de sélection des chefs de départements cliniques;

**ATTENDU QUE** le contrat d'affiliation prévoit que le président-directeur général, le directeur des services professionnels et le directeur de l'enseignement font partie du comité de sélection d'un chef de département clinique;

**ATTENDU QUE** chaque comité de sélection doit inclure un ou des représentants de l'Université, soit le doyen ou son représentant, ainsi que le directeur du département concerné;

**ATTENDU QUE** la faculté de médecine a été interpellée dans le but de nommer les représentants prévus au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et nous a transmis sa réponse le 21 février 2019;

**ATTENDU QUE** la recommandation du comité exécutif du CMDP du 31 janvier 2018, transmise à la présidente-directrice générale par intérim, identifie les représentants médicaux qui siègeront au comité de sélection pour la nomination du chef de ce département;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux constitue le comité de sélection concernant la nomination du chef du Département d'obstétrique-gynécologie avec les membres suivants :

- Docteure Marie-Pierre Huot, anesthésiste, présidente du comité
- Docteure Sophie Alloul, pédiatre, membre du comité
- Docteur Hubert Veilleux, chirurgien, membre du comité
- Monsieur Christian Gagné, président-directeur général, membre d'office
- Docteur Alain Turcotte, directeur des services professionnels, membre d'office
- Docteur Christian Croteau, médecin de famille, directeur de l'enseignement, membre d'office

- Docteure Line Leduc, professeure et directrice du Département d'obstétrique et de gynécologie, à titre de représentante de la doyenne de l'Université de Montréal

### 3.4 Nomination d'un directeur adjoint au CISSS de Laval

Mme Chantal Friset dépose une demande d'autorisation pour la nomination de Mme Julie-Alexandra Roberge à titre de directrice adjointe - volet soutien aux pratiques à la Direction des soins infirmiers du CISSS de Laval.

Pour ce faire, un comité de sélection a été formé et s'est réuni le 20 février 2019. Il était composé des personnes suivantes:

- Mme Chantal Friset, directrice des soins infirmiers
- Mme Éline Cardinal, directrice adjointe des soins infirmiers, volet opérations
- Mme Julie Desjardins, directrice des services multidisciplinaires
- Mme Julie Lamarche, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- Docteur Olivier Haeck, microbiologiste et officier prévention des infections

Conséquemment, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de Mme Julie-Alexandra Roberge, directrice adjointe - volet soutien aux pratiques à la Direction des soins infirmiers au CISSS de Laval.

---

#### RÉSOLUTION: 2019-03-1495

#### Nomination d'un directeur adjoint au CISSS de Laval

---

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 173 1° de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

**ATTENDU QUE** les articles 3 et 15.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* prévoient qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs et de déterminer le salaire de ces derniers à l'intérieur de la classe salariale du poste pour lequel ils sont nommés,

**ATTENDU QUE** la mise à jour de la structure organisationnelle du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval a été approuvée par le conseil d'administration le 6 décembre 2018 et acheminée au ministère de la Santé et des Services sociaux le 15 janvier 2019 et implique la conversion d'un poste;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection est unanime sur la proposition de retenir la candidature de Mme Julie-Alexandra Roberge qui occupe présentement par intérim la fonction d'adjointe à la Direction des soins infirmiers au CISSS de Laval;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

1. Nomme à l'unanimité Mme Julie-Alexandra Roberge, directrice adjointe - volet soutien aux pratiques à la Direction des soins infirmiers du CISSS de Laval, à temps complet dont l'entrée en fonction est immédiate ;
2. Lui accorde le salaire prévu à la classe salariale 21-1 temporairement autorisée par le ministère, soit 109 982 \$ annuellement suite à une augmentation de 10 % de son salaire qu'elle recevait avant sa promotion.

### 3.5 Tableau de suivi des événements indésirables avec conséquences graves

Mme Geneviève Goudreault dépose et présente le tableau des événements indésirables avec conséquences graves pour lesquels l'équipe du bureau de gestion intégrée de la qualité et des risques assure un suivi suite à l'analyse

exhaustive réalisée et pour lesquels un plan d'amélioration à portée significative est en élaboration ou en implantation est déposé à titre informatif.

### 3.6 Nomination d'un membre désigné CMDP au conseil d'administration

M. Yves Carignan présente une motion pour la nomination de Dr Jean-René Houle, à titre de membre désigné du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens au conseil d'administration du CISSS de Laval à compter du 21 mars 2019, pour remplacer la portion non-écoulée du mandat, soit jusqu'au 25 mars 2021.

Il rappelle que toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat. Lorsqu'il s'agit d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace.

---

#### RÉSOLUTION: 2019-03-1496

#### Nomination d'un membre désigné CMDP au conseil d'administration

---

**ATTENDU QUE** suite au départ de Dre Martine Raymond le 31 janvier 2019, qui agissait à titre de membre désigné – médecin spécialiste du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens au conseil d'administration depuis le 24 septembre 2015; le secrétaire du conseil d'administration a pris les mesures nécessaires en vue de combler la vacance du poste conformément aux délais prescrits par le règlement de régie interne du conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a étudié les deux candidatures reçues lors de sa rencontre du 14 mars 2019 et a émis la recommandation de nommer Dr Jean-René Houle, chirurgien vasculaire au CISSS de Laval, à titre de membre désigné médecin spécialiste du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens au conseil d'administration du CISSS de Laval;

**EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte, à l'unanimité, la nomination de Dr Jean-René Houle, à titre de membre désigné du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens au conseil d'administration du CISSS de Laval à compter du 21 mars 2019, pour remplacer la portion non-écoulée du mandat, soit jusqu'au 25 mars 2021.

### 3.7 Nomination du chef du Département de pharmacie du CISSS de Laval

Dr. Alain Turcotte présente une motion pour la nomination de Mme Roxane Therrien à titre de chef du Département de pharmacie, pour un mandat de quatre (4) ans. Cette demande est conforme au *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tient compte du plan d'organisation médicale et scientifique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté la recommandation du comité de sélection pour la nomination du chef du Département de pharmacie.

---

#### RÉSOLUTION: 2019-03-1497

#### Nomination du chef du département de pharmacie du CISSS de Laval

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2018-05-551, le 10 mai 2018;

**ATTENDU QUE** l'article 188 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements;

**ATTENDU QUE** la recommandation du comité de sélection du 11 février 2019 a été transmise au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval le 13 mars 2019;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP du 14 mars 2019 a transmis sa recommandation au président-directeur général;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval nomme unanimement Mme Roxane Therrien à titre de chef du Département de pharmacie, pour un mandat de quatre (4) ans.

### 3.8 Autorisation d'ouvrir le poste de Directeur des soins infirmiers (DSI)

M. Christian Gagné informe le conseil d'administration que suite à la nomination de Chantal Friset à titre de présidente-directrice générale adjointe pour le centre intégré de santé et des services sociaux de Laval (CISSS de Laval), il demande l'autorisation au conseil d'administration d'ouvrir le poste qu'elle détient actuellement, soit le poste de directrice des soins infirmiers (DSI) du CISSS de Laval.

Il est noté que Mme Johanne Goudreau et Mme Carole Ducharme se portent volontaires pour siéger au comité de sélection.

---

#### RÉSOLUTION: 2019-03-1498

#### Autorisation d'ouvrir le poste de directeur des soins infirmiers (DSI)

---

**ATTENDU QUE** le plan d'organisation prévoit la dotation d'un poste de directeur des soins infirmiers (DSI) ;

**ATTENDU QUE** Chantal Friset, détentrice du poste de DSI au CISSS de Laval, a obtenu le poste de présidente-directrice générale adjointe du CISSS de Laval ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux :

- autorise le PDG, M. Christian Gagné, à ouvrir le poste de directeur des soins infirmiers (DSI).

## 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1) ET PRÉSENTATION (S)

### 4.1 Questions du public

M. Yves Carignan souhaite la bienvenue à tous et invite Mme Natasha Rivet et M. Martin Lavigne d'Optilab LLL à s'approcher pour la période de questions.

#### Q1 :

**Soumise par :** Mme Natasha Rivet et M. Martin Lavigne, APTS - Optilab LLL

Mme Rivet et M. Lavigne interpellent les membres du conseil d'administration concernant leurs préoccupations quant à la détérioration de certains aspects des conditions de travail depuis la fusion administrative 3L et plus particulièrement au niveau de la prise de vacances.

**La question suivante est posée :**

« Nous vous demandons, au nom de tous nos membres, d'intervenir dès maintenant pour faire augmenter les quotas d'attribution de vacances de l'établissement. Quant comptez-vous rectifier le tir ? »

**R1 :**

M. Carignan remercie Mme Rivet et M. Lavigne pour leur question et affirme qu'une réponse écrite sera transmise à l'intérieur des prochains 30 jours.

**Q2 :**

**Soumise par :** M. Maude Fréchette, délégué de l'APTS

Mme Fréchette interpelle les membres du conseil d'administration concernant la surcharge de travail de l'équipe DI-TSA. Les présentes conditions de pratique et de travail ne permettent actuellement pas de répondre adéquatement aux besoins des famille d'enfants handicapés.

**Les questions suivantes sont posées :**

« Allez-vous comme CA prendre position contre les réorganisations du travail qui induisent toujours de faire plus avec moins? »

« Allez-vous offrir comme organisation des conditions de travail et de pratiques qui permettent aux gens de vouloir exercer d'abord sur le territoire lavallois et dans l'intérêt du soutien à domicile des familles vivant avec un enfant handicapé? »

**R2 :**

M. Yves Carignan remercie Mme Fréchette pour ses questions et affirme qu'une réponse écrite lui sera transmise dans les 30 prochains jours.

Il est noté qu'un dossier surcharge a été remis, séance tenante, à tous les membres du conseil d'administration.

**Q3 :**

**Soumise par :** M. Pierre-Luc Carrier, président de l'exécutif transitoire de l'APTS

M. Carrier interpelle les membres du conseil d'administration concernant la charge de travail élevé des membres et de l'impact du mode de gestion par la statistique sur la qualité des services offerts à la population.

**Les questions suivantes sont posées :**

« Est-ce que l'employeur reconnaît les problématiques que l'APTS Laval vous présente ce soir? »

« Est-ce que l'employeur s'engage à revoir son mode de gestion par la statistique? »

« Est-ce que l'employeur, la haute direction, fait des représentations auprès du ministère afin d'assouplir la gestion par statistique et si oui, quelle sont-elles? »

« Est-ce que l'employeur s'engage à fournir un environnement favorable à la sécurité et au mieux-être de son personnel de la catégorie 4 afin de réaliser la mission à la population? »

« Est-ce que l'employeur s'engage à mettre des actions en place qui permettront de rétablir la situation, afin d'en arriver à un cadre de pratique conforme à une charge de travail viable afin non seulement d'assurer l'accessibilité aux services, le respect des règles de conventions collectives, le respect des obligations déontologiques, un climat de travail sain, mais aussi et certainement, une pratique professionnelle de qualité? »

**R3 :**

M. Yves Carignan remercie M. Carrier pour ses questions et affirme qu'une réponse écrite lui sera transmise dans les 30 prochains jours.

## 5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

### 5.1 Tableau de suivis

Document déposé:

- 5.1\_Table de suivis

Le tableau des suivis des dossiers est déposé pour information.

## 6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 6.1 Rapport du président

M. Yves Carignan fait part aux membres du conseil d'administration de sa participation à la journée de perfectionnement des directeurs du CISSS de Laval tenue le 14 février 2019 ainsi que sa participation au processus de sélection de la présidente-directrice générale adjointe, Mme Chantal Friset.

### 6.2 Rapport du PDG

M. Christian Gagné informe les membres du conseil d'administration de sa participation à la journée de perfectionnement des directeurs du CISSS de Laval tenue le 14 février 2019.

D'autre part, M. Gagné tient à souligner le départ à la retraite de Mme Sylvie Bourassa en lui rendant hommage pour ses plus de 40 ans au sein du réseau de la santé et ses plus de 13 années sur le territoire de Laval. Ainsi, M. Gagné propose une motion de reconnaissance.

---

#### **Motion de reconnaissance à Mme Sylvie Bourassa, présidente-directrice générale adjointe**

---

Le départ à la retraite de Mme Sylvie Bourassa, présidente-directrice générale adjointe du CISSS de Laval, est annoncé pour le 30 mai 2019 après 40 années de service dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nous voulons saluer son leadership, son engagement et ses compétences en que gestionnaire;

**ATTENDU** son dévouement et son expertise auprès de clientèles ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval tient à reconnaître Mme Sylvie Bourassa et à la remercier pour son engagement, son expertise, son extraordinaire travail et sa passion.

---

En terminant, M. Gagné informe les membres du conseil d'administration de sa participation à une conférence de presse tenue la semaine dernière où Enfant Soleil remettait un don de 20 000 \$ au CISSS de Laval. Par la même occasion, M. Gagné a assisté à un témoignage très touchant de parents affligés par la maladie de leur enfant. Il précise que ce genre de don servira directement à soutenir ce genre de détresse humaine. À cet effet, il propose une motion pour remercier Enfant Soleil pour leur généreuse contribution au cours des années.

---

#### **Motion de remerciement pour les contributions monétaires provenant d'Enfants Soleil**

---

**ATTENDU** que depuis 1988, plus de 240 millions de dollars qui ont été remis aux grands centres pédiatriques, aux centres hospitaliers régionaux ainsi qu'aux organismes de la province ;



ATTENDU les dons de plus de 700 000 \$ d'Enfant Soleil au CISSS de Laval aux cours des années;

ATTENDU que les dons servent directement à soutenir les enfants affligés par la maladie ;

ATTENDU que le CISSS de Laval tient à remercier Enfant Soleil pour ses contributions;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval remercie Enfant Soleil pour sa contribution monétaire d'au-delà de 700 000 \$ au cours des années.

## 7 AGENDA DE CONSENTEMENT

### 7.1 Gouvernance et affaires corporatives

#### 7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 janvier 2019

Document déposé:

- 7.1.1\_PV\_Asemblée régulière\_2019 01 31

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 janvier 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière 31 janvier 2019.

#### 7.1.2 Adoption du calendrier des assemblées du conseil d'administration pour 2019-2020

Document déposé:

- 7.1.3\_(1)\_Calendrier\_2019-2020

Dans une perspective de planification optimale des activités du conseil d'administration, il s'agit d'adopter le calendrier des rencontres 2019-2020.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1499**

**Adoption du calendrier des rencontres et des modalités de fonctionnement des assemblées du conseil d'administration CISSS de Laval 2019-2020**

---

ATTENDU QU'un projet de calendrier 2019-2020 des réunions du conseil d'administration du CISSS de Laval est proposé;

ATTENDU QUE tous présents sont en accord avec la proposition des modalités du calendrier;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux de Laval adopte unanimement le calendrier 2019-2020 et ses modalités représenté à l'annexe 1.

#### 7.1.3 Modification à la composition du comité scientifique et d'éthique de la recherche (Hôpital de la Cité-de-la-Santé)

Documents déposés:

- 7.1.4\_(1)\_CV Gary Mok;

- 7.1.4\_(2)\_CV Éric Bonneau;
- 7.1.4\_(3)\_CV Catherine Boucher-Rodriguez;
- 7.1.4\_(4)\_CV Karla Matheu;
- 7.1.4\_(5)\_CV Annie Querry

Dr Sébastien Clavel, membre du comité depuis le 20 novembre 2014, a fait part de sa démission. Il sera remplacé par Dr Gary Mok.

Dre Annie Roy, membre du comité depuis le 20 mai 2010, a fait part de sa démission à titre de membre régulier. Toutefois, Dre Annie Roy demeurera membre suppléant du comité.

Mme Karine Métellus, membre du comité représentant le conseil multidisciplinaire depuis le 21 novembre 2013, a fait part de sa démission. Elle sera remplacée par Dr Éric Bonneau, biochimiste.

Le comité souhaite élargir ses champs d'expertise en jeunesse et santé mentale et dépendance. Pour ce faire, il a été convenu d'accueillir trois nouveaux membres : Mme Catherine Boucher-Rodrigues de la direction du Programme santé mentale et dépendance, et Mmes Annie Querry et Karla Matheu de la direction du Programme Jeunesse.

---

#### RÉSOLUTION: 2019-03-1500

#### Modification à la composition du comité scientifique et d'éthique de la recherche (Hôpital de la Cité-de-la-Santé)

---

**ATTENDU QUE** la nomination et la révocation des membres du comité scientifique et d'éthique de la recherche (site Hôpital de la Cité-de-la-Santé) relève du Conseil d'administration de l'établissement;

**ATTENDU** la démission de membres du comité;

**ATTENDU** le changement de statut d'un membre du comité;

**ATTENDU** la nomination de nouveaux membres afin de combler les nouveaux champs d'expertise du comité;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval entérine, unanimement, à compter du 21 mars 2019 :

- la nomination de Dr Gary Mok en remplacement de Dr Sébastien Clavel à titre membre régulier ayant une expertise de chercheur;
- la nomination de Dr Éric Bonneau en remplacement de Mme Karine Métellus à titre de membre régulier représentant le conseil multidisciplinaire;
- le changement de statut de Dre Annie Roy à titre de membre suppléant ayant une expertise de chercheur;
- la nomination de Mme Catherine Boucher-Rodrigues à titre de membre régulier ayant une expertise en santé mentale et dépendance;
- la nomination de Mmes Karla Matheu et Annie Querry à titre de membres réguliers ayant une expertise en jeunesse.

#### 7.1.4 Ajustement des lits au permis pour le Centre de réadaptation pour jeune en difficulté d'adaptation de Laval

Documents déposés:

- 7.1.5\_(1)\_18-CM-00074-01\_Lafleur-Barbir\_CISSSLaval\_Déclaration confor-juin2019\_2018-07-04;
- 7.1.5\_(2)\_5121-7693 Portrait unités CRJDA de Laval 310 cartier.

Le 4 juillet 2018, le CISSS de Laval recevait une communication de la Direction générale de la coordination réseau et ministérielle nous avisant qu'une première déclaration était attendue pour le 1<sup>er</sup> juin 2019 attestant que les installations dont dispose l'établissement et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées au permis. Or, il appert qu'au 21 mars 2019 il est nécessaire d'ajuster pour la distribution du type de lits pour l'installation #5121-7693 localisée au 310 boulevard Cartier Ouest.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1501**

**Ajustement des lits au permis pour le Centre de réadaptation pour jeune en difficulté d'adaptation de Laval**

---

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval désire modifier certains permis en tenant compte du nombre de lits réels et leur vocation dans certaines installations;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration doit adopter une résolution pour ajuster les lits au permis de l'installation du CRJDA de Laval localisé au 310 boulevard Cartier Ouest selon les demandes de modifications suivantes :

Installation numéro 5121-7693 : Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Laval

Cette installation contient 118 places en unité de vie dont 4 places à l'unité de vie La Marée. Cette unité de vie doit être inscrite au permis.

**Unité de vie La Marée**

**Désignation de l'unité : LSSSS/LPJ/LSJPA (GO)**

Sexe de la clientèle : féminin

Langue de la clientèle : français

Âge de la clientèle : 12 à 17 ans

**EN CONSÉQUENCE ET SUR UNE PROPOSITION** dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux demande au ministre de la Santé et des Services sociaux;

1. D'autoriser les modifications au permis pour cette installation du CISSS de Laval
2. D'autoriser Mme Geneviève Bélanger Jasmin, adjointe au PDG, à effectuer toutes démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

7.1.5 Demande d'exemption au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour les avocats œuvrant au CISSS de Laval

Les avocats inscrits au Tableau de l'ordre doivent en principe souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau. Une demande d'exemption conformément à l'annexe 2 de la Loi sur le Barreau doit être transmise au Barreau. Une résolution du conseil d'administration complète le tout.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1502**

**Demande d'exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour les avocats œuvrant au CISSS de Laval**

---

**ATTENDU** les dispositions de l'article 2.7 du Règlement sur le Fonds d'Assurance responsabilité du Barreau;

**ATTENDU QUE** les membres du Barreau du Québec exercent leurs activités professionnelles au Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de Laval:

**ATTENDU QU'**ils sont au service exclusif d'au moins un des établissements concernés par l'article 125 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2);

**ATTENDU QUE** leurs activités professionnelles sont couvertes par le programme d'assurances du réseau de la santé et des services sociaux;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval déclare unanimement aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (chapitre B01,r.20) que le CISSS de Laval se porte garant, prend fait et cause et répond de toute erreur ou omission de ces avocats dans l'exercice de leurs fonctions des membres représentés à l'annexe 2.

## 7.2 Affaires médicales

### 7.2.1 Ajout et retrait de signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Document déposé:

- 7.2.1\_(09)\_Pièce jointe - Liste signataires autorisés

Dans un objectif de conformité avec les exigences de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) entourant le processus de signature des demandes de paiement des médecins du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval pour les modes de rémunération autres qu'à l'acte, l'établissement a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement apporté en cours d'année à la liste des signataires autorisés en fonction du plan de délégation adopté le 20 septembre 2018. La RAMQ en sera informée dans un délai de 30 jours suivant la décision du conseil d'administration.

Ainsi, le CISSS des Laval doit procéder à l'ajout et au retrait des signataires autorisés.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1503**

### **Ajout et retrait de signataires à la régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)**

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a l'obligation de se conformer aux exigences de la RAMQ concernant la mise à jour des signataires autorisés;

**ATTENDU QUE** le directeur des services professionnels doit autoriser l'ajout, la modification et le retrait de signataires autorisés;

**ATTENDU QUE** les signataires autorisés, dont la fonction figure au plan de délégation du CISSS de Laval, ont la responsabilité d'attester l'exactitude des demandes de paiement qui leur sont soumises;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement à la liste des signataires autorisés, dont les ajouts et les retrais dont les noms sont inscrits sur la fiche en annexe;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la liste révisée des signataires et il est résolu d'aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec à cet effet et dont les ajouts et retrais sont représenté à l'annexe 3.

### 7.2.2 Congés de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.2\_05\_(1)\_Lettre - Congés médecins de famille et spécialistes - CMDP 2019-02-21

Des demandes de congé dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens, ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

---

#### **RÉSOLUTION: 2019-03-1504**

#### **Congés de médecins de famille et spécialistes, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** les demandes de congé de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

**ATTENDU QUE** les demandes de congé de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé des membres;

**ATTENDU QUE** le comité d'examen des titres, lors des rencontres tenues le 11 janvier 2019 et le 8 février 2019 recommande à l'exécutif du CMDP les dates de début et de fin des congés des membres;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin des congés des membres, telles qu'entérinées à la séance du 21 février 2019;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval confirme les dates de début et de fin du congé des médecins de famille et médecins spécialistes représentés à l'annexe 4.

### 7.2.3 Démissions de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.3\_04\_(1)\_Lettre - Démission médecin spécialiste - 2019-01-31 et 2019-03-14

Une demande de cessation définitive d'exercer sa profession dans l'établissement de la part de médecins spécialistes ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1505**

**Démissions de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** les demandes des membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées aux séances du 31 janvier 2019 et du 14 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CISSS de Laval accepte les démissions des médecins spécialistes représentés à l'annexe 5.

7.2.4 Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.4\_06\_(1)\_Lettre - Modification de statut et privilèges médecins spécialistes et de famille - CMDP 21-02-2019

Les modifications de statut et de privilèges présentées au conseil d'administration sont conformes au *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant les modifications de statut et de privilèges de médecins.

---

**RÉSOLUTION : 2019-03-1506**

**Modification de statut et de privilèges de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** les modifications de statut et de privilèges de médecins sont conformes aux articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

**ATTENDU QUE** le comité d'examen des titres a émis des recommandations au CECMDP le 11 janvier et le 8 février 2019;

**ATTENDU QUE** le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les modifications de statut et de privilèges de médecins entérinées à la séance du 21 février 2019;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval accepte les modifications de statut et de privilèges des médecins dont la liste figure à l'annexe 6.

7.2.5 Mise à jour du plan de délégation de signature des demandes de paiement couvrant l'ensemble des installations

Document déposé:

- 7.2.5\_(1)\_10-Pièce jointe - Mise à jour-Plan de délégation\_CISSS de Laval

Afin de répondre aux nouvelles exigences de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) prévues dans l'infolettre 075 du 29 mai 2018, un plan de délégation de signature des demandes de paiement pour les modes de rémunération des médecins autres qu'à l'acte couvrant l'ensemble des installations du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval a été adopté le 20 septembre 2018. Depuis, une mise à jour a été effectuée. La RAMQ en sera informée dans un délai de 30 jours suivant la décision du conseil d'administration.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1507**

**Mise à jour du plan de délégation de signature des demandes de paiement pour les modes de rémunération des médecins autres qu'à l'acte**

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté le 20 septembre 2018 le plan de délégation et les obligations qui s'y rattachent, présentée dans la politique « *Mise en place d'un plan de délégation de signature des demandes de paiement et mise à jour du registre des signataires autorisés par l'établissement* »;

**ATTENDU QUE** l'établissement a effectué une mise à jour du plan de délégation;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la mise à jour du plan de délégation de signature des demandes de paiement et il est résolu d'aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec à cet effet.

#### 7.2.6 Démission d'un chef de service au Département de médecine spécialisée du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.6\_02\_(1)\_Lettre- Démission chef service médecine interne - CMDP 2019-02-21

Une demande de démission de la chef du Service de médecine interne, Département de médecine spécialisée, docteure Hien Tu Nguyen Thanh, datée du 22 janvier 2019, a été déposée en conformité avec l'article 95, chapitre 17, du Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval.

Conformément au règlement du CMDP, le comité exécutif du CMDP doit informer le conseil d'administration de la démission d'un chef de service.

#### 7.2.7 Nomination d'un chef de service au Département de médecine spécialisée du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.7\_01\_(1)\_Lettre - Nomination chef service médecine interne-CMDP 2019-02-21

L'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) stipule que tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique qui décrit les structures administratives de l'établissement, ses directions, services et départements ainsi que les programmes cliniques.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été informé de la décision de nommer Dr Alexandre H. Dandavino à titre de du chef de service de médecine interne.

### 7.3 Affaires cliniques

#### 7.3.1 Adoption de la Politique sur l'accès au dossier de l'utilisateur du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.3.1\_(1)\_RPP Politique Accès au dossier de l'utilisateur VF

La présente politique a pour but de définir les balises communes en matière de gestion de l'information contenue au dossier de l'utilisateur. Elle comprend les concepts d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels contenus au dossier de l'utilisateur. Elle harmonisée les pratiques à l'ensemble du CISSS de Laval.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1508**

***Adoption de la Politique sur l'accès au dossier de l'utilisateur du CISSS de Laval***

---

**ATTENDU QUE** le but du CISSS de Laval est de définir des balises communes en matière de gestion de l'information contenue au dossier de l'utilisateur;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval désire les mêmes lignes directrices concernant les échanges d'information sur la clientèle et la sauvegarde d'information confidentielle;

**ATTENDU QUE** les consultations auprès des directions et les différentes instances du CISSS de Laval ont été effectuées;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur l'accès au dossier de l'utilisateur du CISSS de Laval*.

7.3.2 *Adoption de la Politique de tenue de dossier de l'utilisateur du CISSS de Laval*

Document déposé:

- 7.3.2\_(1)\_RPP Politique Tenue de dossier de l'utilisateur VF

La présente politique encadre la gestion et la tenue de dossier de l'utilisateur. Elle vise à assurer des services continus, cohérents et personnalisés tout en respectant la vie privée. La gestion et la tenue de dossier constituent un acte professionnel essentiel balisé par des lois et des normes. Elle harmonise les différentes pratiques en vigueur au CISS de Laval.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1509**

***Adoption de la Politique sur la tenue de dossier de l'utilisateur du CISSS de Laval***

---

**ATTENDU QUE** la gestion et la tenue du dossier de l'utilisateur visent à assurer des services continus, cohérents et personnalisés tout en respectant la vie privée;

**ATTENDU QUE** la gestion et la tenue de dossier constituent un acte professionnel essentiel balisé par les lois et les normes;

**ATTENDU** le CISSS de Laval désirent harmoniser les pratiques en vigueur dans les diverses installations;

**ATTENDU QUE** les consultations auprès des directions et les différentes instances du CISSS de Laval ont été effectuées;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur la tenue de dossier de l'utilisateur du CISSS de Laval*.

7.3.3 *Adoption de la Politique transfert de l'information aux points de transition des soins et services du CISSS de Laval*

Document déposé:



- 7.3.3\_(1)\_Politique\_transfertInfo\_finale

Le transfert de l'information aux points de transition des soins et des services est un élément névralgique faisant partie intégrante d'une prestation de soins et services sécuritaires et de qualité. Les risques associés au transfert d'information aux points de transition des soins et services sont nombreux (ex. : bris dans la continuité, traitement ou service inapproprié, insatisfaction, événement indésirable) et la pratique l'entourant doit être intégrée aux démarches d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques.

Le transfert de l'information aux points de transition des soins est une pratique organisationnelle requise (POR) au programme Qmentum d'Agrément Canada.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1510**

**Adoption de la *Politique transfert de l'information aux points de transition des soins et services***

---

**ATTENDU QUE** la recommandation du comité de direction, lors de sa rencontre du 12 février 2019, d'adopter la Politique sur le transfert de l'information aux points de transition des soins et services sans aucune demande de consultation auprès de la Table des chefs et du CMDP.

**ATTENDU QUE** la Direction des services professionnels a consulté la Table des chefs lors de leur réunion du 13 février 2019, concernant la préparation d'une Procédure visant plus particulièrement les médecins quant au transfert de l'information aux points de transition.

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION** dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur le transfert de l'information aux points de transition des soins et services du CISSS de Laval*.

#### 7.4 Ressources humaines

##### 7.4.1 Adoption de la *Politique sur l'appréciation de la contribution du personnel du CISSS de Laval*

Document déposé:

- 7.4.1\_Politique appréciation contribution du personnel

Le CISSS de Laval souhaite se doter d'une politique uniformisée concernant l'appréciation de la contribution du personnel du CISSS de Laval et recommande son adoption.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1511**

**Adoption de la *Politique sur l'appréciation de la contribution du personnel du CISSS de Laval***

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval met en place des dispositions permettant de retenir le personnel dans ses différents services;

**ATTENDU QUE** le cahier des normes Leadership d'Agrément Canada exige que l'établissement ait des politiques et des procédures qui permettent de surveiller le rendement du personnel et qui soient harmonisées à la mission, à la vision et aux valeurs de l'organisme;

**EN CONSÉQUENCE ET SUR UNE PROPOSITION** dument complétée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique sur l'appréciation du personnel du CISSS de Laval*.

#### 7.4.2 Adoption de la Politique sur les ententes corporatives du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.4.2\_Politique sur les ententes corporatives

Depuis plusieurs années, le CISSS de Laval a développé différentes ententes avec des partenaires afin d'offrir des rabais intéressants à ses employés. Cette pratique n'était pas encadrée par une politique. Ainsi, nous avons développé une politique qui a pour objectif d'identifier les balises d'attribution et de diffusion de ces ententes corporatives.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1512**

**Adoption de la *Politique sur les ententes corporatives du CISSS de Laval***

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval veut maintenir et développer la mobilisation et la rétention de son personnel;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval désire clarifier la pratique entourant la détermination des ententes corporatives et l'identification des activités de visibilité pour ses partenaires, et ce dans le respect de sa mission, de ses valeurs et des bonnes pratiques en matière de conflit d'intérêts;

**EN CONSÉQUENCE ET SUR UNE PROPOSITION** dument complétée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement la *Politique sur les ententes corporatives du CISSS de Laval*.

#### 7.5 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

##### 7.5.1 Reddition de gestion contractuelle

Documents déposés:

- 7.5.1\_(5)\_6.1\_REDDITION Rapport\_2019-02.

Comme le stipule l'article 18 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état*, « le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration, autre qu'un organisme public visé aux paragraphes 3° et 4° de l'article 2, doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus lors de la première réunion qui suit la date de la conclusion de chaque contrat ». De plus, il est également stipulé à l'article 81.6 du règlement du Conseil d'administration que le comité de vérification examine la liste des contrats de plus de 100 000 \$.

Déposée, est la liste mensuelle des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés depuis le dernier conseil d'administration.

#### 8 Affaires médicales

##### 8.1 Nomination de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval

Document déposé:

- 8.1\_07\_(1)\_Lettre - Nominations médecins spécialistes et de famille - CMDP 21-02-2019

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant la nomination, le statut et les privilèges de pratique des candidatures proposées.

Les candidats ont été informés des obligations rattachées à leur nomination, des privilèges de pratiques octroyés, des règlements de leur département ainsi que du Règlement de régie interne du CMDP.

La résolution du conseil d'administration s'applique à l'ensemble de ces médecins.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1513**

**Nominations de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** les médecins de familles et médecins spécialistes ont signé leur attestation et pris connaissance de leurs statut et privilèges ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) lors de sa rencontre tenue le 21 février 2019, d'entériner l'octroi de statu et privilèges des médecins de famille et médecins spécialistes;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval entérine l'octroi de statut et privilèges des médecins figurant à l'annexe 7.

8.2 Nominations de nouveaux pharmaciens, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 8.2\_08\_(1)\_Lettre - Nominations pharmaciens - CMDP 21-02-2019

Dans un objectif d'assurer à l'organisation les ressources pharmaceutiques requises pour la dispensation des soins et des services, des démarches de recrutement de pharmaciens ont eu lieu.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant la nomination et le statut des candidatures proposées.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1514**

**Nominations de nouveaux pharmaciens, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** les articles 183 et 184 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* sont à l'effet que les demandes de nomination soient conformes au plan d'organisation et des ressources financières disponibles du CISSS de Laval;

**ATTENDU QUE** le comité d'examen des titres a émis des recommandations au comité exécutif du conseil des médecins dentistes et pharmaciens (CECMDP), en date du 11 janvier 2019;

**ATTENDU QUE** le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les nominations entérinées à la séance du 21 février 2019;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CISSS de Laval accepte les nominations des nouveaux membres du CMDP représentés à l'annexe 8.

8.3 Dépôt du Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Considérant les modifications à venir, ce point est retiré de l'ordre du jour et une version amendée sera déposée à une date ultérieure.

## 9 Gouvernance et affaires corporatives

### 9.1 Approbation de la mise en place d'un comité de développement durable

Documents déposés:

- 9.1\_(1)\_CGR\_Fiche 50.00.10 (2018-2019) Comité DD
- 9.1\_(2)\_Mandat et composition\_DD

M. Yvan Castonguay dépose une demande d'approbation au conseil d'administration pour la mise en place d'un comité de développement durable en suivi à la fiche 50-00-10 du MSSS qui stipule que d'ici le 31 mars 2019 dont les livrables sont:

- L'identification des collaborateurs clés, création du comité de développement durable et définition des rôles et responsabilités;
- L'approbation du comité de développement durable par le conseil d'administration
- Lettre de PDG confirmant la création du comité de développement durable et incluant la résolution du conseil d'administration.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1516**

**Approbation de la mise en place d'un comité de développement durable**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CISSS de Laval approuvent la composition du comité de développement durable;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CISSS de Laval approuvent le mandat du comité de développement durable;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval recommande unanimement la mise en place d'un comité de développement durable.

### 9.2 Adoption du Règlement du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

Document déposé:

- 9.2\_Règlement d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

M. Gary Stoopler dépose le *Règlement d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise du CISSS de Laval* pour adoption par le conseil d'adoption par le conseil d'administration.

Selon l'article 510 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est tenu de mettre en place un comité régional chargé de donner son avis sur le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région, d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications.

---

**RÉSOLUTION: 2019-03-1517**

**Adoption du Règlement du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 510 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S4.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est tenu de mettre en place un comité régional chargé de donner son avis

sur le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région et d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval détermine, par règlement, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs;

**ATTENDU QUE** dans une correspondance datée du 15 février 2019, le sous-ministre adjoint, monsieur Pierre Lafleur, nous demande d'amorcer les travaux visant la constitution de notre comité régional;

**ATTENDU QUE** le projet de *Règlement du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise* a été adopté par le comité de direction du CISSS de Laval lors de sa rencontre du 12 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée,** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le *Règlement du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise*.

## 10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

### 10.1 Comité de vigilance et de la qualité

#### 10.1.1 Dépôt du rapport du président – Rencontre du 13 février 2019

Le rapport du président du comité de vigilance et de la qualité est déposé. Celui-ci présente un sommaire des activités encourus et comprend :

- Le tableau des recommandations et engagements émanant du Bureau de la Commissaire aux plaintes et à la qualité des services ;
- Le tableau des recommandations formulées par les médecins examinateurs ;
- Le tableau de suivi des événements indésirables ayant fait l'objet d'analyses exhaustives ;
- Protecteur du citoyen – tableau de suivi des recommandations.

### 10.2 Tableau de bord de veille de la performance du CISSS de Laval

Document déposé :

- 10.2\_(1)\_Tableau de bord veille performance

Mme Geneviève Goudreault revoit avec les membres du conseil d'administration les résultats et constats en lien avec le tableau de bord de veille de performance du CISSS de Laval.

## 11 AFFAIRES CLINIQUES

### 11.1 Dépôt du Bilan de la prévention et contrôle des infections (PCI) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 11.1\_(1)\_Bilan PCI - statistiques P10 2018-2019

Dr Olivier Haeck revoit les statistiques 2018-2019 des périodes financières de 1 à 11 portant sur le taux de conformité à l'hygiène des mains à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé, en centres d'hébergement publics et privés-conventionnés et à l'Hôpital juif de réadaptation seront présentées ainsi que les résultats de la surveillance provinciale des infections nosocomiales (SPIN) du CISSS de Laval des périodes financières de 1 à 10.

De plus, un état de situation portant sur les éclosions d'entérobactéries productrices de carbapénémase (EPC), est également présenté.

## 12 RESSOURCES HUMAINES *(Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour)*

## 13 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

### 13.1 Comité de vérification

#### 13.1.1 Situation financière à la période 11 se terminant le 2 février 2019

Documents déposés:

- 13.1\_(1)\_5.1\_Résultats Consolidés 2018-2019\_P11\_(sommaire);
- 13.1\_(2)\_5.1\_Suivi budgétaire P11 CISSS de Laval 18-19 (sommaire);
- 13.1\_(3)\_5.1\_STATISTIQUES - 2017-2018 P11-p1.

M. Antonio Bucci présente les résultats financiers. Il fait part aux membres du conseil d'administration que les résultats réels cumulatifs du fonds d'exploitation de la période 11 s'étant terminée le 2 février 2019 présentent une situation financière en déficit de 5 600 333 \$ sur un budget cumulatif de 735,2 M\$.

Ce déficit cumulé de 5 600 333 \$ à la période 11 considère l'injection budgétaire des montants autorisés de déficit reliés aux dépenses supplémentaires du projet de regroupement des laboratoires (Lanaudière, Laurentides et Laval) faisant partie d'un projet autofinancé qui a été déposé au MSSS, pour lequel des économies futures viendront résorber ces dépenses supplémentaires (1,5 M\$), et le coût des nouveaux médicaments oncologiques (4,1 M\$). De ce fait, il a été annoncé, aujourd'hui, par le MSSS, qu'une réserve a été retenue pour compenser les dépenses reliées aux médicaments oncologiques.

Les documents ci-joints présentent les résultats globaux, le tableau par direction présentant les écarts budgétaires cumulatifs et les statistiques.

---

#### **RÉSOLUTION: 2019-03-1518**

#### **Situation financière à la période 11 se terminant le 2 février 2019**

---

**ATTENDU** la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 11 s'est terminée le 2 février 2019;

**ATTENDU QU'**un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin de s'assurer qu'à l'exception des coûts supplémentaires du projet autofinancé des laboratoires que le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2019 soit atteint;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 31 mars 2019, d'adopter les résultats financiers pour la période 11 s'étant terminée le 2 février 2019;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement les résultats financiers pour la période 11 s'étant terminée le 2 février 2019 présentant une situation financière en équilibre excluant un dépassement autorisé pour Optilab et un excédent du coût des médicaments de 5,6 M\$ sur un budget cumulatif de 735,2 M\$.

#### 13.1.2 Orientations budgétaires 2019-2020 du CISSS de Laval

Document déposé:

- 13.1.2\_(1)\_5.2\_Orientations budgétaires 2019-2020

M. Antonio Bucci présente les orientations budgétaires 2019-2020. Il explique que dans le cadre du processus budgétaire, il est important de déterminer les orientations budgétaires de l'établissement dès le début de l'opération afin que le processus soit balisé, communiqué et partagé par les différentes instances de l'organisation.

---

**RÉSOLUTION:2019-03-1519**

***Adoption des Orientations budgétaires 2019-2020 du CISSS de Laval***

---

**ATTENDU** l'importance de définir et de communiquer les orientations budgétaires de l'établissement;

**ATTENDU** l'obligation de déposer un budget en équilibre;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 21 mars 2019, d'adopter les *Orientations budgétaires pour l'exercice financier 2019-2020 du CISSS de Laval*.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement les *Orientations budgétaires pour l'exercice financier 2019-2020 du CISSS de Laval*.

13.1.3 Suivi des recommandation du rapport de vérification d'octobre 2014

Il est noté que ce point à été ajouté au présent ordre du jour.

M. Jean Maher prend la parole et fait part aux membres du conseil d'administration d'une correspondance datée du 12 mars 2019 où le Conseil du trésor stipule que les procédures transmises concernant le processus d'acquisition et de reddition de comptes répondent de façon suffisantes aux recommandations du rapport de vérification de 2014 concernant le processus de gestion contractuelle. Ainsi aucun suivi supplémentaire est nécessaire.

**14 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance est déposée.

**15 DIVERS**

Aucun point divers à signaler.

**16 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval sera tenue le 18 avril 2019.

**17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil d'administration déclare la séance levée à 20 h 45.

Le président,

Le secrétaire,

---

Yves Carignan

---

Christian Gagné

## **ANNEXES**

Conseil d'administration du CISSS de Laval  
21 mars 2019



## ANNEXE 1

## Adoption du calendrier des rencontres et des modalités de fonctionnement des assemblées du conseil d'administration CISSS de Laval 2019-2020

RÉSOLUTION: 2019-03-1499

## PROJET - CALENDRIER

2019-2020

## ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hôpital de la Cité-de-la-santé

1755, boulevard René-Laennec, Laval (Québec) H7M 3L9

Date des assemblées du conseil d'administration pour 2019-2020	Séance Plénière	Séance Huis clos	Séance Régulière publique	Séance Information à la population
	Salle 1.56	Salle 1.56	Auditorium Réal-Dubord	Auditorium Réal-Dubord
	Hôpital de la Cité-de-la-santé 1755, boulevard René-Laennec, Laval	Hôpital de la Cité-de-la-santé 1755, boulevard René-Laennec, Laval	Hôpital de la Cité-de-la-santé 1755, boulevard René-Laennec, Laval	Hôpital de la Cité-de-la-santé 1755, boulevard René-Laennec, Laval
19 septembre 2019	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
17 octobre 2019	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
14 novembre 2019	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	20 h	19 h 30 à 20 h
5 décembre 2019	Lac à l'épaule – journée complète – endroit à valider			
30 janvier 2020	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
19 mars 2020	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
16 avril 2020	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h 30	
14 mai 2020	Lac à l'épaule – journée complète – endroit à valider			
11 juin 2020	16 h 30 à 18 h 30	19 h à 19 h 30	19 h	

## ANNEXE 2

---

RÉSOLUTION: 2019-03-1502

Demande d'exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour les avocats œuvrant au CISSS de Laval

---

- 1) Me Hélène Bousquet
- 2) Me Sarah Brutus
- 3) Me Émilie Grenon
- 4) Me Anne-Rachel Larose
- 5) Me Isabelle Lauzon
- 6) Me Lisa Leroux
- 7) Me Yves Majeau
- 8) Me Josée Mayo
- 9) Me Camille Paquin
- 10) Me Caroline Poulin
- 11) Me Isabelle Routhier
- 12) Me Isabelle Roy
- 13) Me Marie-Joëlle Soulière
- 14) Me Julie Tassé

## ANNEXE 3

### Ajout et retrait de signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

---

RÉSOLUTION: 2019-03-1503

#### AJOUTS

- Monsieur Christian Gagné, président-directeur général
- Docteur Fouad Saher, chef du département de psychiatrie par intérim
- Docteure Karine Internoscia, chef du service de pédiatrie
- Docteure Mélanie Arbour-Levert, chef du service de gynécologie-oncologie
- Docteur Khun Visith Keu, chef du service de médecine nucléaire
- Docteur Ricardo Ruz, chef du service de chirurgie vasculaire
- Docteure Jennifer Dolmajian, chef du service de chirurgie plastique
- Docteur Patrick Montpetit, chef du service de chirurgie générale
- Docteur Jean-François Gravel, chef du service de chirurgie buccale
- Docteur André Caron, chef du service d'allergie-immunologie
- Docteur Samer Mansour, chef du service d'hémodynamie
- Docteur Marcel Morand, chef du service de physiatrie
- Docteure Hind Boudabbouz, chef du service de rhumatologie
- Docteure Gabrielle Migner-Laurin, chef du service de soins critiques spécialisés
- Docteur Frédéric Duong, chef du service de gériatrie spécialisée
- Docteure Paola Frare, chef du service de consultation-liaison
- Docteure Yannick Boucher-Arseneau, chef du service de psychiatrie générale
- Docteur Martin Vézina, chef du service de suivi intensif dans le milieu (SIM)

#### RETRAIT

- Docteure Claire Gamache, chef du département de psychiatrie

## ANNEXE 4

---

Congés de médecins de famille et spécialistes, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

---

RÉSOLUTION : 2019-03-1504

**Docteur Robert Bernstein, médecin de famille – Permis 86-487**

Période du congé de service : 27 septembre 2018 à une période indéterminée

**Docteure Adriana Comisso, médecin de famille – Permis 11-416**

Période du congé de service : 28 décembre 2018 à une période indéterminée

**Docteur James Patrick Buteau, nucléiste – Permis 17-684**

Période du congé de service : 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2020

**Docteure Laurence Campbell, psychiatre – Permis 11-132**

Période du congé de service : 30 septembre 2018 au 31 janvier 2019

**Docteur Andrea Maria Petrucci, chirurgienne – Permis 17-722**

Période du congé de service : 21 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> septembre 2019

**Docteure Claudia Chevalier, pédiatre – Permis 12-339**

Période du congé de service : 3 février 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2019

**Docteure Annie Lamontagne, gynécologue – Permis 08-224**

Période du congé de service : 21 mars 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2020

## ANNEXE 5

### Démissions de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

---

RÉSOLUTION : 2019-03-1505

Docteur Guylaine Vachon, urgentologue – Permis 84-171

Date : 17 juin 2019

Docteur Marc Leblanc, radiologue – Permis 84-148

Date : 1<sup>er</sup> juillet 2019

## ANNEXE 6

### Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval

---

RÉSOLUTION : 2019-03-1506

#### MÉDECIN SPÉCIALISTE :

Docteur Claude Trudel, médecin spécialiste – Permis 79-454

STATUT : Membre actif

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Soins palliatifs
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement Rose-de-Lima
- Type ou nature des privilèges : Soins palliatifs
- Période applicable : 9 novembre 2018 au 8 novembre 2019

#### AJOUT

- Type ou nature des privilèges : Aide médicale à mourir
- Date : 31 décembre 2018

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

STATUT: Membre actif

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Soins palliatifs
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement Rose-de-Lima
- Type ou nature des privilèges : Soins palliatifs, aide médicale à mourir

#### MÉDECINS DE FAMILLE :

Docteur Louis Trudelle, médecin de famille – Permis 83-261

STATUT : Membre actif

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Obstétrique
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients
- Période applicable : 9 novembre 2018 au 8 novembre 2019

#### RETRAIT

STATUT: Membre actif

- Service(s) : Obstétrique
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients
- Date : 31 décembre 2018

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

STATUT: Membre honoraire

- Département(s) : Médecine générale

**Docteur Amira Boukadida, médecin de famille – Permis 17-448**

STATUT : Membre actif

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Réadaptation et dépendance (HJR/UTRF/Clinique de la douleur), Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon),
- Installation de pratique principale : Hôpital juif de réadaptation
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement La Pinière
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité
- Période applicable : 9 novembre 2018 au 8 novembre 2019

**RETRAIT**

Service(s) : Réadaptation et dépendance (HJR/UTRF/Clinique de la douleur)

Installation(s) de pratique principale : Hôpital juif de réadaptation

Date : 22 novembre 2018

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon),
- Installation de pratique principale : Centre d'hébergement La Pinière
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité

**Docteur Alexia Anna Maack, médecin de famille – Permis 18-083**

STATUT : Membre actif

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Prise en charge (S.C. CLSC/GMF), SAD/SIAD, Réadaptation et dépendance (HJR/UTRF/Clinique de la douleur),
- Installation de pratique principale : CLSC du Ruisseau-Papineau
- Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC des Mille-Îles, Hôpital juif de réadaptation
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité
- Période applicable : 9 novembre 2018 au 8 novembre 2019

**RETRAIT**

Service(s) : Réadaptation et dépendance (HJR/UTRF/Clinique de la douleur)

Installation(s) de pratique complémentaire : Hôpital juif de réadaptation

Date : 21 décembre 2018

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Prise en charge (S.C. CLSC/GMF), SAD/SIAD,
- Installation de pratique principale : CLSC du Ruisseau-Papineau
- Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC des Mille-Îles
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité

**Docteur Laurence Tavernier, médecin de famille – Permis 17-695**

STATUT : Membre actif

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon), SAD/SIAD, Soins palliatifs
- Installation de pratique principale : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean
- Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC du Ruisseau-Papineau
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité, soins palliatifs

- Période applicable : 9 novembre 2018 au 8 novembre 2019

#### AJOUT

Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC du Marigot

Date : 10 janvier 2019

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon), SAD/SIAD, Soins palliatifs
- Installation de pratique principale : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean
- Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC du Ruisseau-Papineau, CLSC du Marigot
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité, soins palliatifs

#### Docteure Bianca Bulai, médecin de famille – Permis 12-006

STATUT : Membre actif

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Prise en charge (S.C. CLSC/GMF), Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon)
- Installation de pratique principale : CLSC du Ruisseau-Papineau
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement Fernand-Larocque
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité
- Période applicable : 9 novembre 2018 au 8 novembre 2019

#### AJOUT

Service(s) : Réadaptation et dépendance (HJR/UTRF/Clinique de la douleur)

Installation(s) de pratique complémentaire : Hôpital juif de réadaptation

Date : 15 octobre 2018

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Prise en charge (S.C. CLSC/GMF), Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon), Réadaptation et dépendance
- Installation de pratique principale : CLSC du Ruisseau-Papineau
- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement Fernand-Larocque, Hôpital juif de réadaptation
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité

#### Docteure Nicole Gratton, médecin de famille – Permis 96-100

STATUT : Membre actif

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon)
- Installation de pratique principale : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité
- Période applicable : 9 novembre 2018 au 8 novembre 2019

#### AJOUT

Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement Sainte-Dorothée

Date : 18 décembre 2018

#### PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon)
- Installation de pratique principale : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean



- Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement Sainte-Dorothée
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité

**Docteur Magdalena Padureanu, médecin de famille – Permis 06-176**

STATUT : Membre associé

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon), Réadaptation et dépendance (HJR/UTRF/Clinique de la douleur)
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Hôpital juif de réadaptation
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients
- Période applicable : 9 novembre 2018 au 8 novembre 2019

**AJOUT**

Installation(s) de pratique complémentaire : Centre d'hébergement La Pinière, Centre d'hébergement Sainte-Dorothée, Centre d'hébergement Fernand-Larocque, Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean, Centre d'hébergement Rose-de-Lima

Type ou nature des privilèges : Garde en disponibilité

Date : 11 décembre 2018

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hébergement (CHSLD/UTH/Louise-Vachon), Réadaptation et dépendance (HJR/UTRF/Clinique de la douleur)
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Hôpital juif de réadaptation, Centre d'hébergement La Pinière, Centre d'hébergement Sainte-Dorothée, Centre d'hébergement Fernand-Larocque, Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean, Centre d'hébergement Rose-de-Lima
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, garde en disponibilité

**Docteur Isabelle Bruneau, médecin de famille, permis 18-410**

STATUT : Membre actif

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : GMF-U Marigot
- Installation de pratique principale : CLSC du Marigot
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, recherche-enseignement

**AJOUT**

Service(s) : SAD/SIAD

Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC du Ruisseau-Papineau

Date : 21 mars 2019

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : GMF-U Marigot, SAD/SIAD
- Installation de pratique principale : CLSC du Marigot
- Installation(s) de pratique complémentaire : CLSC du Ruisseau-Papineau
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, recherche-enseignement, garde en disponibilité

Les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);

- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

## ANNEXE 7

### Nominations de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval

RÉSOLUTION: 2019-03-1513

#### MÉDECINS SPÉCIALISTES

##### Docteure Ariane Morin-Quintal, hémato-oncologue – Permis 18-360

STATUT : Membre actif

##### PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s) : Médecine de laboratoire
- Service(s) : Hématologie
- Installation de pratique principale : Hôpital Pierre-Le-Gardeur
- Installation(s) de pratique complémentaire : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Type ou nature des privilèges : Évaluation, validation, interprétation et suivi d'analyses de laboratoire de biologie médicale
- Particularité : Les privilèges octroyés devront être valides au plus tard jusqu'au 31 mars 2020
- Période applicable : 1er novembre 2019 au 31 mars 2020

##### Docteure Geneviève Payette, hémato-oncologue – Permis 18-132

STATUT : Membre actif

##### PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s) : Médecine de laboratoire
- Service(s) : Hématologie
- Installation de pratique principale : Hôpital Pierre-Le-Gardeur
- Installation(s) de pratique complémentaire : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Type ou nature des privilèges : Évaluation, validation, interprétation et suivi d'analyses de laboratoire de biologie médicale
- Particularité : Les privilèges octroyés devront être valides au plus tard jusqu'au 31 mars 2020
- Période applicable : 21 mars 2019 au 31 mars 2020

##### Docteure Karina Pérusse, radiologue – Permis 02-241

STATUT : Membre actif

##### PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s) : Imagerie médicale
- Service(s) : Radiologie
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, ultrasonographie
- Particularité : Les privilèges octroyés devront être valides au plus tard jusqu'au 31 mars 2020
- Période applicable: 21 mars 2019 au 31 mars 2020

#### MÉDECINS DE FAMILLE

##### Docteur Luc De Garie, médecin de famille – Permis 18-430

STATUT : Membre actif

##### PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : GMF-U Marigot
- Installation de pratique principale : CLSC du Marigot
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, recherche-enseignement
- Particularité : Les privilèges octroyés devront être valides au plus tard jusqu'au 31 mars 2020
- Période applicable : 21 mars 2019 au 31 mars 2020

**Docteure Émilie Lepage, médecin de famille – Permis 18-872**

STATUT : Membre actif

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Hospitalisation/UHB
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation
- Particularité : Les privilèges octroyés devront être valides au plus tard jusqu'au 31 mars 2020
- Période applicable : 21 mars 2019 au 31 mars 2020

**Docteure Zahra Ramji, médecin de famille – Permis 18-935**

STATUT : Membre actif

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE**

- Département(s) : Médecine générale
- Service(s) : Prise en charge (S.C CLSC/GMF), Soins palliatifs
- Installation de pratique principale : CLSC des Mille-Îles
- Installation(s) de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients, soins palliatifs
- Particularité : Les privilèges octroyés devront être valides au plus tard jusqu'au 31 mars 2020
- Période applicable : 21 mars 2019 au 31 mars 2020

## ANNEXE 8

### Nominations de nouveaux pharmaciens, membre du CMDO du CISSS de Laval

---

RÉSOLUTION: 2019-03-1514

#### PHARMACIENS

##### Étienne Gendron, pharmacien – Permis 040302

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Pharmacie
- Établissement de pratique : CISSS de Laval

##### Mathieu Pedran-Chauvin, pharmacien – Permis 213767

STATUT : Membre actif

- Département(s) : Pharmacie
- Établissement de pratique : CISSS de Laval